

Communiqué de presse

La CNDP et onze autorités homologues de protection des données à caractère personnel, dans le monde, s'adressent aux GAMMAs dans une lettre conjointe

Rabat, le 24 août 2023

La CNDP (*Commission Nationale de contrôle de protection des Données à caractère Personnel*) publie, ce jeudi 24 août 2023, une lettre conjointe portant sur le « **Data scraping et la protection de la vie privée** », adressée aux GAMMAs, co-signée avec onze autorités homologues de protection des données à caractère personnel, dans le monde, dans le but :

- D'alerter sur les principaux risques en matière de protection de la vie privée associés au data scraping ;
- D'inciter les médias sociaux et les autres sites web à protéger les données à caractère personnel des individus contre le data scraping afin de se conformer aux réglementations en vigueur ;
- D'appeler ces organisations à prendre les mesures nécessaires pour minimiser les risques d'atteinte à la vie privée liés au data scraping.

Le data scraping consiste en l'extraction automatisée de données à partir du web. De ce fait, il présente un certain nombre de risques, tels que : les cyberattaques ciblées, l'usurpation d'identité ainsi que les spams ou la prospection directe non autorisée, etc.

Cette lettre conjointe a été adressée directement à : Alphabet Inc. (YouTube), ByteDance Ltd (TikTok), plateformes Meta, Inc. (Instagram, Facebook et Threads), Microsoft Corporation (LinkedIn), Sina Corp (Weibo) et X Corp. (Twitter). Elle est également destinée aux individus qui utilisent et publient des données à caractère personnel sur ces sites web.

Par ailleurs, les attentes énoncées dans cette lettre conjointe se focalisent sur les principaux aspects que les médias sociaux et les autres sites web devraient prendre en considération pour garantir la protection des données à caractère personnel accessibles sur leurs sites web, l'objectif étant de se conformer aux lois sur la protection des données et de la vie privée en vigueur dans le monde entier.

La CNDP a co-signé cette lettre aux côtés des autorités de protection des données à caractère personnel homologues des 11 pays suivants : Australie, Canada, Royaume-Uni, Hong Kong, Suisse, Norvège, Nouvelle-Zélande, Colombie, Jersey, Argentine et Mexique.

A propos de la CNDP

La protection de la vie privée, au Maroc, est consacrée par l'article 24 de la Constitution du Royaume : « *Toute personne a droit à la protection de sa vie privée ...* »



La CNDP (*Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel*) a été créée par le Dahir n° 1-09-15 du 22 safar 1430 (18 février 2009) portant promulgation de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (BO n° 5714 du 05/03/2009).